

APPEL À PROJET POUR LA RÉALISATION D'ŒUVRES NUMÉRIQUES ET VIDÉOGRAPHIQUES METTANT EN VALEUR LE PATRIMOINE MODERNE, COMMERCIAL OU INDUSTRIEL LONGUEUILLOIS

DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2025-2027 CONCLUE AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, LA VILLE DE LONGUEUIL SOUHAITE SOUTENIR LA RÉALISATION D'ŒUVRES NUMÉRIQUES ET VIDÉOGRAPHIQUES QUI SERONT DIFFUSÉES DANS DES ESPACES PUBLICS, LIEUX CULTURELS OU COMMUNAUTAIRES DE LONGUEUIL À COMPTER DE 2026.

CONTEXTE

Cet appel à projets s'adresse aux artistes professionnels¹ en arts numériques et vidéographiques² comptant plus de deux années de pratique artistique. Le montant maximal accordé à l'artiste sélectionné sera de **DIX HUIT MILLE DOLLARS (18 000 \$) plus taxes**, grâce à l'apport financier des deux partenaires. L'œuvre finale sélectionnée peut se déployer en intérieur ou en plein-air, et peut prendre la forme d'œuvre sonore, de vidéo, de réalité augmentée, de réalité virtuelle, d'art interactif, etc.

Cet appel à projets vise à :

- **Mettre en valeur le patrimoine longueuillois moderne³, commercial ou industriel (architecture, lieux, personnages, événements, etc.) et l'histoire récente de Longueuil, plus méconnue;**
- Soutenir la création d'œuvres numériques et vidéographiques;
- Stimuler l'innovation dans le domaine de la valorisation patrimoniale;
- Favoriser le décroisement et la décentralisation culturelle;

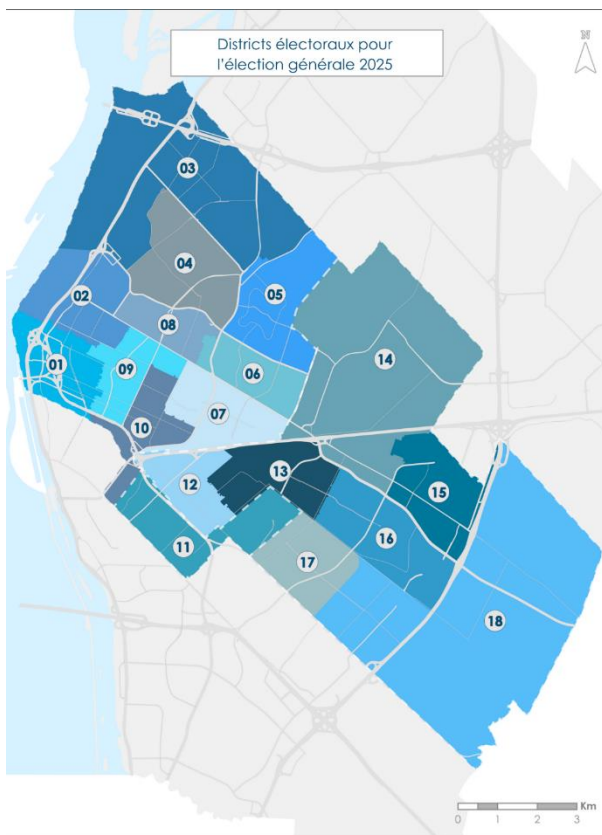
¹ On entend par artiste professionnel : un créateur ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement, ou les deux ; créant des œuvres pour son propre compte; qui possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline et qui signe des œuvres diffusées dans un contexte professionnel, tel que le précise la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature, et sur leurs contrats de diffuseurs*.

² Nous nous référons à la définition d'« arts numériques » du CALQ, auquel nous ajoutons le domaine de la vidéo (mais excluant le cinéma) : [Disciplines artistiques – Conseil des arts et des lettres du Québec](#).

³ Est défini comme patrimoine moderne le corpus, tant sur le plan humain que paysager, historique, architectural, archéologique, archivistique, matériel et immatériel, « témoignant des espoirs, des transformations et des innovations qui ont marqué le Québec contemporain (...) de la période 1930 à 1970 », « une période marquée par une croyance largement répandue que les objets du futur seront meilleurs que ceux du passé, par de grands changements dans le mode de vie des gens ainsi que par une croissance sans précédent au pays ». - Commission des biens culturels du Québec, *Comment nommer le patrimoine quand le passé n'est plus ancien*, 2005, p. 38 ; Lieux patrimoniaux du Canada, <https://www.historicplaces.ca/patrimoinemoderne>

- Contribuer à faire voir des œuvres numériques ou vidéographiques inédites, au bénéfice des citoyens de Longueuil et des visiteurs d'ailleurs.

Dans une volonté de décentralisation de la mise en valeur en-dehors des grands secteurs patrimoniaux longueuillois, le projet doit se déployer dans un ou des secteurs considérés comme plus éloignés de l'offre culturelle ou ayant un potentiel patrimonial moderne, commercial ou industriel. Les secteurs ciblés sont les suivants⁴ :



District 1 : Longueuil–Montréal-Sud

District 3 : Fatima–Parcours-du-Cerf

District 6 : Boisé-Fonrouge

District 8 : Antoinette-Robidoux

District 9 : Coteau-Rouge

District 10 : LeMoynes–Jacques-Cartier

District 12 : Laflèche

District 13 : Boisé-Pilon

District 14 : Vieux-Saint-Hubert–la Savane

District 16 : Parc-de-la-Cité

District 17 : Croydon-Iberville

District 18 : Maraîchers

⁴ Les périmètres des secteurs ciblés sont disponibles à la page suivante : [Nouveau découpage des districts électoraux | Ville de Longueuil](#)

Le projet peut se déployer dans l'un des secteurs ciblé au choix, mais une priorité sera accordée aux projets se déployant dans plusieurs secteurs. Le projet peut se déployer dans les bibliothèques de Longueuil, les parcs et espaces verts et les chalets de parcs, les centres communautaires ou culturels, et autres bâtiments municipaux ou partenaires⁵. L'artiste doit être réaliste et conscient des possibles limitations techniques des lieux sélectionnés et être autonome dans la mesure du possible pour la réalisation du projet, bien qu'un certain soutien pourra être fourni par la Ville. Pour les projets souhaitant se déployer dans des lieux non municipaux, une lettre d'entente avec les propriétaires du/des bâtiments ciblés doit être fournie au dossier de candidature.

Les artistes intéressés ont jusqu'au **17 novembre 2025 à midi (12h)** pour soumettre une proposition.

Tous les candidats habitant au Québec⁶ sont invités à proposer un projet d'œuvre. Une attention particulière sera toutefois accordée aux artistes de la Montérégie, de la diversité culturelle ou de la relève, en phase avec les grands axes de développement de la nouvelle *Politique culturelle* de la Ville de Longueuil.

Un jury composé d'experts dans le domaine sera chargé d'évaluer les dossiers et de recommander les projets d'œuvres à retenir.

DÉROULEMENT DE L'APPEL

L'évaluation sera faite selon la procédure suivante :

Première étape : appel à candidatures

- Le jury prendra connaissance des dossiers de candidature;
- Il sélectionnera trois (3) finalistes;
- Il émettra des commentaires et des recommandations, s'il y a lieu.

Deuxième étape : présentations des projets des finalistes

- L'ordre des présentations des finalistes sera préalablement déterminé par tirage au sort;
- Le jury recevra chaque finaliste en rencontre virtuelle pour une période de 30 minutes pour présenter sa démarche, ses réalisations antérieures et son énoncé d'intention. S'ensuivra une période de questions du jury de 20 minutes;
- Après délibérations, le jury recommandera un lauréat à la Ville de Longueuil et émettra des commentaires et des recommandations, s'il y a lieu;
- L'identité du lauréat du présent appel sera dévoilé au moment de l'octroi du contrat par la Ville de Longueuil.

⁵ Exemples : Marché public de Longueuil, Théâtre de la Ville.

⁶ Une preuve de citoyenneté, un certificat de résidence permanente ou une preuve de résidence au Québec de plus de 12 mois peut être exigé avant de passer à la deuxième étape du concours.

Compte-rendu des travaux du jury

Les conclusions des délibérations du jury seront consignées par une chargée de projet du Bureau de la culture et des bibliothèques de Longueuil dans un rapport signé par tous les membres du jury.

Le jury sera consultatif et la décision finale appartiendra aux instances de la Ville de Longueuil. Si le jury n'est pas en mesure de recommander de finalistes ou de lauréat.e, il en informera la Ville de Longueuil sans délai, en motivant sa décision.

CALENDRIER

Date de lancement de l'appel à projet	30 septembre 2025
Date limite de dépôt des candidatures	17 novembre 2025
Rencontre du jury pour le choix des finalistes	Novembre/décembre 2025
Envoi des réponses aux candidats	Décembre 2025
Dépôt du concept des finalistes	2 février 2026
Présentation virtuelle devant jury et choix du lauréat	Février 2026
Octroi du contrat de réalisation de l'œuvre par la Ville de Longueuil	Mars/avril 2026
Réalisation de l'œuvre	Printemps/été 2026

Outre la date limite du dépôt des candidatures, le calendrier de travail est sujet à modification.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury utilisera les critères de sélection suivants comme outils d'évaluation des candidatures puis des présentations des finalistes.

Première étape du concours : appel à candidatures

L'évaluation des dossiers de candidature portera sur les critères suivants :

- Excellence et qualité des projets réalisés;
- Créativité et originalité de la démarche artistique;
- Carrière artistique;
- Expérience dans la réalisation de projets comparables.

Deuxième étape du concours : présentations des projets des finalistes

La deuxième étape du concours est centrée sur la mise en forme du projet artistique et la qualité de la réponse aux exigences du programme. Les finalistes doivent démontrer la pertinence de leur

projet pour les lieux choisis, sa faisabilité technique et son adéquation avec l'enveloppe budgétaire proposée.

Les présentations des finalistes seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Intérêt du concept — 25%;
- Qualité de la mise en valeur patrimoniale (aspects/thématiques choisis) — 20%;
- Réalisme du projet, aspects fonctionnels et techniques, accessibilité de l'œuvre — 20%;
- Impact du projet — 15%;
- Respect des règles de sécurité — 10%;
- Adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire — 10%;
- Points boni : organismes ou artistes de la Montérégie, de la diversité culturelle ou de la relève — 5%.

LES INDEMNITÉS

Étape 1 : Aucun honoraire ni indemnité ne seront versés à l'étape d'appel à candidatures du présent appel.

Étape 2 : Chaque finaliste ayant participé à la rencontre virtuelle devant le jury recevra, en contrepartie de sa présentation, des honoraires de MILLE DOLLARS (1 000 \$) plus taxes, qui lui seront versés sur présentation d'une facture.

PROPOSITION D'UN DOSSIER

Étape 1 : appel à candidatures

L'artiste doit présenter son dossier de candidature de façon à démontrer l'excellence de ses réalisations ou de ses compétences pour mener à bien le projet faisant l'objet du présent appel.

Les documents à produire sont les suivants :

1. Fiche d'identification fournie en ANNEXE A, remplie, datée et signée par l'artiste;
2. Une lettre de motivation d'au plus deux pages décrivant la démarche de l'artiste, son intérêt à réaliser le projet, ses compétences techniques;
3. Curriculum vitae d'au plus cinq pages comprenant les données suivantes :
 - la formation;
 - les expositions ou événements solos;
 - les expositions ou événements de groupe;
 - les collections;
 - les projets d'arts numériques;
 - les prix, bourses et reconnaissances obtenus;
 - les publications.

S'il s'agit d'une équipe, la présentation doit être adaptée en précisant le rôle que chacune des personnes est appelée à jouer dans l'équipe.

4. Dossier visuel/vidéo/audio;

Dans le cas d'images, un maximum de 5 œuvres significatives en regard du présent appel et démontrant l'expertise et l'expérience du candidat peuvent être présentées dans une diapositive pour chaque de type PowerPoint identifiées avec légende.

Dans le cas de vidéos/audios, un maximum de 5 exemples peut être présentés, d'une durée maximale de 5 minutes pour chaque dans une diapositive de type Powerpoint par intégration du fichier vidéo/audio ou par intégration d'un hyperlien vers un diffuseur web (les fichiers vidéo envoyés directement ne seront pas téléchargés). À noter que la documentation audio/vidéo doit demeurer en ligne jusqu'à la fin du mois de février 2026.

5. Liste descriptive des œuvres présentées détaillant, pour chacune : le titre; l'année de réalisation; le contexte (exposition et événement solo ou de groupe, commande, maquette, concept, etc.); le client et le lieu.

Le dossier textuel et l'ANNEXE A (fiche d'identification) doivent être envoyés par courriel en un seul document de format PDF ou autre (max. 5 Mo). Les images/vidéos/audios doivent être transmis sous la forme de diapositives (PPT), incluant la légende de l'œuvre (max. 10 Mo). Transmettre le tout par courriel à carolane.plamondon@longueuil.quebec, avant le 17 novembre 2025 à midi (12 h).

Étape 2 : présentation des projets des finalistes

Les finalistes seront invités à présenter leur concept lors d'une rencontre virtuelle devant jury.

Pour le choix du lauréat, les finalistes devront fournir :

1. Un texte de présentation de l'œuvre d'au plus deux pages exposant le concept, comment il répond à la demande de valorisation du patrimoine longueuillois, ainsi que les modalités techniques de réalisation et l'accessibilité au public;
2. Des images de type croquis (10 maximum) et/ou un échantillonnage numérique, vidéo ou audio (5 éléments maximum de 5 minutes maximum chacun);
3. Texte ou tableau d'identification justifiant les lieux choisis;
4. Un calendrier de réalisation;
5. Un budget détaillé (grille Excel fournie par la Ville);
6. Un texte d'au plus 200 mots sur les résultats attendus (impact et atteinte des publics);

Toutes les informations fournies aux membres du jury pour la sélection des finalistes resteront confidentielles. Aucun document ne sera retourné au candidat.

Demandes d'information

Stéphanie Briaud

Conseillère en développement culturel Histoire, patrimoine et archéologie

Stephanie.briaud@longueuil.quebec

Collaboratrice au projet : Ève Dorais, Conseillère en développement culturel Arts visuels et Art public.